

# Organiser la Compta

Fiche C12



## LES QUESTIONS...

AD-OCCE



Question 1 :

Quels conseils pour bien organiser l'ensemble des documents comptables ?

Question 2 :

Les documents comptables doivent-ils rester à l'école ?



## ... ET LES REPONSES !

Réponse 1 :

Premier principe : séparer les documents annuels des documents permanents donc 2 classeurs :

- le classeur des documents permanents comprendra plusieurs onglets :
  - Organisation : Copie des documents d'adhésion, des CRFA, des délibérations des conseils de coopés.
  - Statuts et règlements : Statuts et règlements de l'OCCE, de la section (à soumettre à l'AD OCCE pour avis)
  - Délégation de signature : Tous les documents liés aux transferts de signatures
  - Inventaire : ensemble des fiches inventaire des biens de la coopérative.
  - Assurances : copie des attestations d'assurance
  - Autres documents reçus : Tout autre courrier reçu relatif au fonctionnement de la coopérative.
- le classeur des documents annuels comprendra plusieurs onglets :
  - Synthèse : Copie du CRFA de l'année antérieure accompagnée d'un éventuel rapprochement bancaire.
  - Justificatifs : Les justificatifs dépenses et recettes sont classés et numérotés par ordre d'enregistrement.
  - Relevés bancaires ou postaux : Les relevés sont classés par ordre (et par compte si vous avez plusieurs comptes bancaires)
  - Régie d'avance : Tout document concernant les régies d'avance.

Réponse 2 :

Les documents décrits plus haut doivent rester à l'école. Leur lieu de stockage doit être connu des enseignants, chacun pouvant y avoir accès. L'ensemble des documents relatifs à la coopérative (comptables et pédagogiques) doivent donc être à la disposition de l'ensemble des enseignants adhérents.



## EN CONCLUSION...

La coopérative, c'est l'outil de la mise en place de la coopération. Pour coopérer chacun doit avoir un accès possible aux documents relatifs à la coopérative.



À VOIR...



Les renseignements ont valeur de conseil, de directive. Ils sont établis pour une meilleure transparence du fonctionnement de la coopérative OCCE. Ils ont été rédigés à partir des pratiques de coopératives, des statuts et règlements intérieurs départementaux de l'AD OCCE 33.